

COMMUNE D'ORMONT - DESSUS

AVIS D'ENQUETE

La Municipalité d'Ormont-Dessus soumet à l'enquête publique,
du 19 août 2026 au 18 septembre 2026, le projet de

Abattage de 2 Pin sylvestre de 386 cm de circonférence totale et de 16 Epicéa de 1450 cm de circonférence totale

A l'adresse Chemin de Nillettaz 12 pour le compte de Monsieur Frédéric Ermatinger, propriétaire de la parcelle n° 3267.

Compensation : Replantation de 8 arbres d'essences indigènes : sorbier des oiseleurs, cytise, ou alisier; pour le surplus la parcelle est suffisamment boisée

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité, sous pli recommandé, jusqu'au 18 septembre 2026, inclusivement.

La demande d'abattage est déposée au bureau communal jusqu'au 18 septembre 2026.

LA MUNICIPALITE